

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 056-215600834-20220929-D202209008-DE



Projet Educatif de Territoire

Période 2022 – 2025



**Collectivité territoriale
Représentée par**

Ville d'Hennebont
Madame la maire, Michèle
DOLLÉ
Contact@mairie-hennebont.fr

Correspondante élue

Madame Valérie MAHÉ, adjointe
au Parcours de l'Enfant et du
Jeune

Correspondant technique

Jérémy HUET, directeur du
Parcours de l'Enfant et du Jeune
02 97 85 17 91
jhuet@mairie-hennebont.fr

Adresse postale

Mairie d'Hennebont
13 place Maréchal Foch
CS 80 130
56 704 HENNEBONT

Date de présentation du projet

Septembre 2022

Durée du projet

3 ans, années scolaires 2022-
2025

Table des matières

I.	Un projet éducatif de territoire (PEdT) : pour quoi faire ?	5
A.	Qu'est-ce qu'un PEdT	5
B.	Pour quels objectifs ?	5
C.	Avec quels moyens ?	5
II.	Présentation du territoire	6
A.	Données sociodémographiques	6
1.	Evolution de la population	6
2.	Quartier Politique de la Ville (QPV)	9
B.	Les équipements	9
1.	Equipements culturels	9
2.	Equipements sportifs	10
III.	Evolution du PEDT de 2014 à 2022	11
A.	2014-2018	11
1.	Des axes stratégiques partagés	11
2.	Eléments généraux de l'évaluation réalisée début 2018	12
B.	2018-2022	12
1.	Un retour à la semaine de 4 jours en 2018	12
2.	Les nouvelles actions	13
IV.	Périmètre et public du PEDT 2022 – 2025	13
A.	Les structures de la Petite Enfance	14
1.	Relai Petite Enfance (RPE)	14
2.	Multi accueil	15
3.	Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) : « le rendez-vous des copains »	16
4.	Coordination du secteur de la Petite Enfance	16
B.	Les structures de l'Enfance	16
1.	Les établissements scolaires	16
2.	Les agents municipaux durant le temps scolaire dans les écoles publiques	18
3.	Rythmes scolaires des écoles publiques	18
4.	Rythmes scolaires dans les écoles privées	19
5.	Les temps périscolaires municipaux	19
6.	Le label Plan Mercredi	21
7.	Les temps méridiens municipaux	21
8.	Les temps extra scolaires municipaux	21
9.	Modalités d'inscription et de facturation	22

C.	Les structures de la Jeunesse	22
1.	Les établissements scolaires	22
2.	L’Espace Jeunes : LE LOKAL	23
1.	Dispositif Promeneur du Net.....	24
2.	Information Jeunesse	24
D.	Le service politique de la Ville	25
1.	Le Programme de Réussite Educative (PRE).....	25
V.	Objectifs éducatifs du PEdT.....	26
A.	Les projets	27
VI.	Comité de pilotage	28
VII.	Evaluation	29
VIII.	Annexes	30
A.	Plan global de la ville d’Hennebont.....	30
B.	Plan du Quartier Politique de la Ville	30
C.	Coordonnées des établissements scolaires.....	31
D.	Guide de la rentrée 2022 – 2023.....	32

I. Un projet éducatif de territoire (PEdT) : pour quoi faire ?

A. Qu'est-ce qu'un PEdT

Le PEdT est un outil de collaboration local qui réunit l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de l'éducation. Il est initié par la Ville en relation étroite avec les partenaires institutionnels. C'est un projet évolutif qui a pour but de :

- Développer sur un territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.

Il repose sur une stratégie éducative établie à l'issue d'un diagnostic précis des besoins culturels, artistiques, sportifs, sociaux des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Il doit répondre à des besoins d'espace, de temps, de rythme de vie, d'activités de loisirs, de santé, de transport, de logement, d'orientation, d'information...

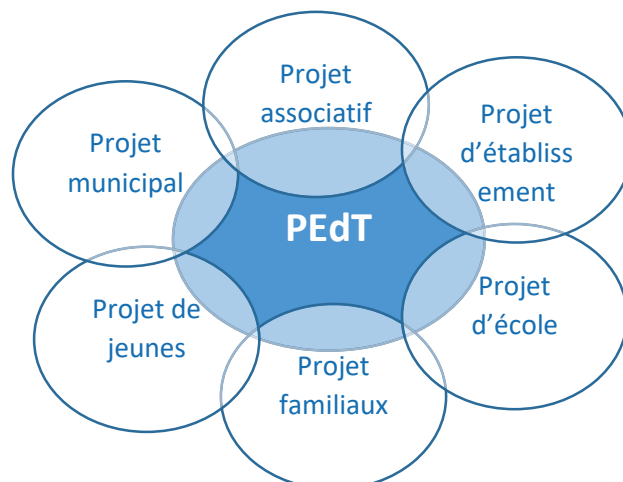
B. Pour quels objectifs ?

- Promouvoir une égalité des chances dans l'accès des activités de découvertes, sportives, artistiques et socioculturelles,
- Enrichir et diversifier les temps de loisirs des enfants et des jeunes,
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes,
- Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux dispositifs d'information, d'orientation, de formation, d'insertion sociale et professionnelle.

C. Avec quels moyens ?

Le PEdT d'un territoire reconnu par les acteurs locaux, utilise les moyens suivants :

- Mobiliser les acteurs de la communauté éducative (collectivités territoriales, établissements scolaires, associations, services de l'état, organismes publics, familles et jeunes),
- Mettre en œuvre un partenariat concerté pour rechercher un meilleur équilibre entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire et réfléchir de manière pertinente et cohérente à la notion d'accueil des enfants et des adolescents,
- Compléter et diversifier les enseignements fondamentaux par des activités accessibles à tous,
- Favoriser l'autonomie des jeunes afin qu'ils trouvent leurs places dans la société,
- Valoriser l'engagement des enfants et des jeunes en vue de favoriser leur intégration sociale.



II. Présentation du territoire

La ville d'Hennebont se situe en région Bretagne, à l'ouest du département du Morbihan et en aval du fleuve le Blavet qui la traverse. Elle occupe une position stratégique dans les articulations de la communauté d'agglomération de Lorient Agglomération (210 286 habitants).

Sa position géographique en fait un point de contact entre territoire urbain et rural et génère de nombreux flux quotidiens entre le sud et le nord-est de l'agglomération. Hennebont est à 15 km du littoral, 10 km de Lorient et 45 km de Vannes, les deux principales villes du Morbihan. Nœud routier important, elle est située sur l'axe Quimper - Lorient - Vannes par la N165 et proche de la connexion avec la N24 vers Rennes. Elle est également le départ d'une voie verte qui traverse la Bretagne pour rejoindre Morlaix.

Hennebont est desservie par le TER Bretagne de la gare SNCF qui permet de rejoindre Lorient ou Auray et ainsi le réseau TGV. Elle bénéficie également des réseaux de transports en commun BreizhGo et CTRL.

La population municipale est de 16 062 habitants pour 18,57 km² soit une densité de 865 hab./km². Hennebont est une commune urbaine de densité intermédiaire selon les critères de l'INSEE. Un plan global est présenté en annexe.

A. Données sociodémographiques

1. Evolution de la population

	1999	2008	2013	2019
Population	13 412	14 624	15 765	16 062
Densité moyenne (hab/km²)	722,2	787,5	848,9	864,9

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

L'augmentation de la population est continue depuis 1999 même si elle a tendance à se réduire. Elle a augmenté de 1,85% de 2013 à 2019.

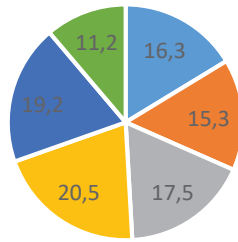
POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	14 624	100	15 765	100	16 062	100
0 à 14 ans	2 422	16,6	2 847	18,1	2 614	16,3
15 à 29 ans	2 632	18	2 700	17,1	2 451	15,3
30 à 44 ans	2 849	19,5	3 080	19,5	2 815	17,5
45 à 59 ans	3 213	22	3 062	19,4	3 299	20,5
60 à 74 ans	1 996	13,6	2 461	15,6	3 081	19,2
75 ans ou plus	1 512	10,3	1 614	10,2	1 802	11,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

On observe entre les années 2013 et 2019 une réduction de la part de la population en-dessous de 44 ans et une augmentation de celle supérieure à 45 ans.

Répartition de la population hennebontaise par tranche d'âge - année 2019



■ 0 à 14 ans ■ 15 à 29 ans ■ 30 à 44 ans ■ 45 à 59 ans ■ 60 à 74 ans ■ 75 ans ou plus

POP T3 - Population par sexe et âge en 2019

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	7 770	100	8 292	100
0 à 14 ans	1 392	17,9	1 222	14,7
15 à 29 ans	1 326	17,1	1 126	13,6
30 à 44 ans	1 418	18,3	1 397	16,8
45 à 59 ans	1 645	21,2	1 654	19,9
60 à 74 ans	1 417	18,2	1 663	20,1
75 à 89 ans	519	6,7	983	11,8
90 ans ou plus	53	0,7	248	3
0 à 19 ans	1 888	24,3	1 627	19,6
20 à 64 ans	4 424	56,9	4 347	52,4
65 ans ou plus	1 458	18,8	2 318	28

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

La proportion des femmes augmente avec l'âge et devient majoritaire au-delà de 45 ans.

La tranche d'âge regroupant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (0-19 ans) représente 21,9 % de la population municipale.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	12 202	100	12 978	100	13 466	100
Agriculteurs exploitants	33	0,3	13	0,1	22	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	383	3,1	373	2,9	399	3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	564	4,6	732	5,6	852	6,3
Professions intermédiaires	1 647	13,5	1 793	13,8	1 834	13,6
Employés	1 993	16,3	2 160	16,6	2 010	14,9
Ouvriers	2 075	17	2 068	15,9	1 985	14,7
Retraités	3 629	29,7	4 033	31,1	4 509	33,5
Autres personnes sans activité professionnelle	1 878	15,4	1 806	13,9	1 854	13,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Depuis 2008, la répartition selon les catégories socioprofessionnelles évolue peu. On note une légère diminution de la part des Employés, des ouvriers et des autres personnes sans activité au profit d'une augmentation de celle des cadres et professions intellectuelles supérieures et des retraités.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2019	%	2008	2013	2019
Ensemble	6 841	100	7 385	100	7 845	100	14 260	15 340	15 607
Ménages d'une personne	2 758	40,3	2 992	40,5	3 458	44,1	2 758	2 992	3 458
Hommes seuls	1 167	17,1	1 316	17,8	1 536	19,6	1 167	1 316	1 536
Femmes seules	1 591	23,3	1 676	22,7	1 922	24,5	1 591	1 676	1 922
Autres ménages sans famille	115	1,7	151	2	99	1,3	263	338	239
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 969	58	4 242	57,4	4 289	54,7	11 239	12 010	11 911
Un couple sans enfant	1 768	25,8	1 902	25,7	1 968	25,1	3 614	3 840	3 976
Un couple avec enfant(s)	1 644	24	1 668	22,6	1 551	19,8	6 186	6 464	5 943
Une famille monoparentale	557	8,1	672	9,1	770	9,8	1 438	1 706	1 992

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

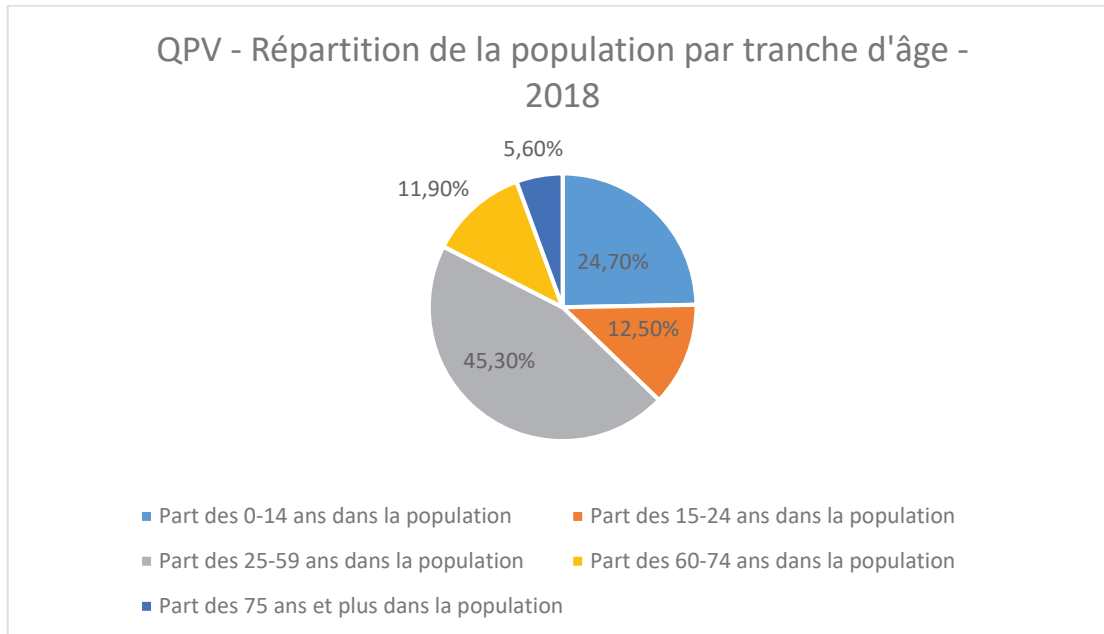
On observe une diminution du nombre de ménages avec famille, en parallèle il y a une augmentation de la part des ménages d'une personne.

Dans la catégorie des familles, le nombre de couples avec enfants diminue alors que celui des familles monoparentales et sans enfants augmente. La proportion des couples sans enfants représente 45,8% des familles.

2. Quartier Politique de la Ville (QPV)

La ville d’Hennebont possède un Quartier Politique de la Ville qui regroupe 3 quartiers et 1017 habitants (chiffres de 2018) : Kennedy - Kergohic - Kerihouais. Un plan est présenté en annexe.

Les données présentées sont extraites du site : <https://sig.ville.gouv.fr>



	%
Taux de chômage (au sens du recensement)	41,90%
Part des emplois précaires parmi les emplois	34,70%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	38,60%
Part de la population sans diplôme	46,80%
Part des familles monoparentales	53,40%
Part des résidences principales de type appartement	96,50%

Les statistiques présentées ci-dessus pour l’année 2018 montrent une accentuation de la précarité sociale et économique sur la zone du quartier prioritaire.

B. Les équipements

1. Equipements culturels

a) La direction de la Culture de la ville

Les structures et services de la Direction de la Culture de la Ville d’Hennebont et de l’Etablissement Public TRIO...S proposent tout au long de l’année des offres et des actions éducatives, artistiques et culturelles de la petite enfance à l’adolescence.

De façon synthétique, elles peuvent être présentées comme suit :

- **Médiathèque Eugène Guillevic** : offres documentaires tous supports, accueils de classes, animations petite enfance, pratiques multimédia, séances de préparation des examens. Accès libre et gratuit – gratuité pour les hennebontais de -18ans, les écoles élémentaires de la commune et les structures Enfance et Petite Enfance de la Ville.
- **Artothèque/Galerie Pierre Tal Coat** : visites/médiations d’expositions pour les scolaires, prêts des œuvres du fonds de l’artothèque pour les établissements scolaires, résidences en milieu

scolaire - gratuité des visites/animations et de l'adhésion à l'artothèque pour les établissements scolaires hennebontais et les structures Enfance et Petite Enfance de la Ville.

- **Service Valorisation du Patrimoine** : mises à dispositions de ressources documentaires, livrets pédagogiques, jeux éducatifs, visites/ateliers/médiations pour les établissements scolaires - Accès gratuit.
- **Archives municipales** : accueil de classes dans le cadre d'expositions thématiques, mises à dispositions de ressources historiques.
- **TRIO...S Enseignement Artistique** : enseignement Arts Plastiques/Danse/Musique, interventions en milieu scolaires (3 disciplines), Orchestre à l'école (QPV) – gratuité, interventions en milieu scolaire et Orchestre à l'écoles – tarification au QF pour les cours d'enseignements.
- **TRIO...S Spectacle Vivant** : offres de séances scolaires, petite enfance et tout public Théâtre/Théâtre d'objet et de marionnette/Cirque, festival jeune Public « Les Salles Mômes », accueils de groupes périscolaires, résidences en milieu scolaire – tarifications adaptées aux établissements scolaires, au jeune public et aux structures Enfance et Petite Enfance de la Ville.

Depuis la rentrée scolaire 2021/2022, les services culturels de la Ville, l'Etablissement Public TRIO...S et le Théâtre à la coque ont mis en place un Parcours d'Education Artistique et Culturel à l'attention des écoles primaires et publiques de la commune. Pour l'année 2022/2023, 27 classes et environ 660 élèves seront concernés par ces parcours.

b) Autres équipements

- Théâtre à la Coque,
- Musée d'Histoire et de traditions locales,
- Haras National d'Hennebont : visites et spectacles et compétitions hippiques.
- Les hennebontais ont également accès à un riche tissu associatif.

2. Equipements sportifs

Kerlivio	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle omnisports • 2 terrains de football • 1 piste de BMX
Jean Macé	<ul style="list-style-type: none"> • 1 gymnase • 1 plateau extérieur
Kérihouais	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de gymnase • 2 salles omnisports • 1 plateau sportif • 1 piste d'athlétisme de 250m • 1 terrain de football / rugby
François MICHARD	<ul style="list-style-type: none"> • 1 terrain de football principal • 1 terrain de football annexe
Victor Hugo	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle omnisports • 1 dojo • 1 salle multi activités
Pierre et Marie Curie	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle omnisports • 1 salle de gymnastique • 1 terrain de football • 1 piste d'athlétisme de 333m • 1 plateau de basket extérieur
Langroix	<ul style="list-style-type: none"> • 1 terrain de pétanque

	<ul style="list-style-type: none"> • 2 terrains de tennis couverts
Saint-Gilles	<ul style="list-style-type: none"> • 1 terrain de football
Maison Pour Tous	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de danse et multi activités
Centre socioculturel	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de danse et multi activités
Salle Le Gall/ Le Nouene	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de tennis de table • 1 salle de musculation
Centre aquatique de Kerbihan	<ul style="list-style-type: none"> • 1 espace ludique de 160m² • 1 bassin sportif de 313m²
Skate parc	<ul style="list-style-type: none"> • Surface totale de glisse de 400m²
CIFECTT – Centre Internationale de Formation, d’Entrainement et de Compétition de Tennis de Table	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de jeu de 1400m² • Vestiaire, espace VIP, salle de musculation et bureau de l’association Garde du Vœu Hennebont Tennis de Table (GVHTT)
Structures de jeux pour enfants	<ul style="list-style-type: none"> • 9 sites répartis sur le territoire de la Ville

III. Evolution du PEDT de 2014 à 2022

A. 2014-2018

Le premier Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville d’Hennebont a été rédigé en 2014 au moment de la mise en place des « nouveaux rythmes scolaires » dans le cadre de la loi de l’Ecole de la République.

La Ville a sollicité à cette occasion l’accompagnement de la Ligue de l’Enseignement du Morbihan pour l’écriture du projet et pour élaborer la mise en place des Temps d’Activités Périscolaires (TAP) découlant de l’organisation du temps scolaire sur quatre journées et demie.

Dans ses premières années de mise en œuvre, le PEDT de la Ville d’Hennebont a été centré essentiellement d’une part sur la population des enfants de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville et, d’autre part, sur la mise en place des TAP.

Un Comité de Pilotage réunissant les acteurs locaux (enseignants, parents d’élèves), les services de la Ville et les partenaires institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Education Nationale et Caisse d’Allocations Familiales) avait été constitué pour valider les projets, assurer leur suivi et évaluer le PEDT.

De même, un poste d’animateur chargé du PEDT et de la coordination des TAP avait été créé au sein de la Direction Enfance-Education pour la gestion du projet, son évaluation et la coordination des activités et des équipes d’encadrement.

1. Des axes stratégiques partagés

Lors de la création de son PEDT, la Ville a défini des axes stratégiques qui ont été déclinés dans tous les types d’accueils destinés aux enfants (activités extra et périscolaires, temps méridiens) :

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS EDUCATIFS
L’épanouissement individuel de l’enfant et de l’adolescent	Accès de tous à l’offre éducative la plus large Développer le sens de l’autonomie Favoriser/contribuer au bien-être
Le savoir vivre ensemble	Etre citoyen
L’ouverture au monde	Découvrir, comprendre, s’implique

2. Eléments généraux de l'évaluation réalisée début 2018

Des premières années de mise en œuvre du PEdT, il ressort :

- Une forte participation des enfants aux TAP. C'est entre 850 et 900 enfants qui ont pu découvrir et vivre, ponctuellement ou régulièrement, des activités périscolaires gratuitement chaque jour.
- Une qualité d'encadrement tant au niveau de la qualification des agents qu'au niveau du taux d'encadrement. En effet, les minima requis pour occuper un poste d'animateur TAP (BAFA ou CAP Petite Enfance) ont permis de recruter des agents réactifs, connaissant les besoins de l'enfant et les règles de sécurité en vigueur et en capacité de proposer des activités éducatives de qualité. Le choix de la Ville d'un taux d'encadrement moins élevé que celui exigé par la réglementation DDCS a contribué à une meilleure prise en charge des groupes d'enfants.
- Une offre éducative diversifiée et de qualité apportée par les équipes d'encadrement à travers leurs programmes d'animation et par les interventions extérieures permettant aux enfants de s'initier et découvrir de nouvelles activités.
- Une difficulté à recueillir les inscriptions des enfants aux TAP auprès des parents. Un travail fastidieux a dû être réalisé chaque année pour rappeler aux parents l'importance de cette inscription.
- Une instabilité des équipes d'encadrement. Même si le schéma horaire initial a été modifié pour proposer aux agents TAP des volumes horaires de travail plus conséquents, la difficulté de recrutements est restée importante et récurrente tout au long de ces années scolaires.
- Un schéma horaire inégalement apprécié. Celui-ci a été loin de faire l'unanimité auprès des écoles. Ce désaccord a d'une certaine manière parasité la mise en place d'un projet partagé dans lequel les projets d'école et d'animations périscolaires auraient pu trouver davantage de cohérence.
- Une difficulté à mobiliser l'ensemble des services de la Ville autour d'un PEdT principalement concentré sur la mise en place et la gestion des TAP.
- Une difficulté pour les acteurs (Ville, Education Nationale) à trouver le temps disponible nécessaire à l'échange sur les préoccupations et des projets communs.
- Un coût restant à charge de la Collectivité élevé malgré les aides de la CAF et de l'Etat.

B. 2018-2022

1. Un retour à la semaine de 4 jours en 2018

Comme dans de nombreuses communes après la parution du décret du 27 juin 2017 permettant aux communes de déroger à la semaine de 4,5 jours, la Ville d'Hennebont s'est interrogée sur la pertinence d'un retour à la semaine scolaire organisée sur 4 jours. Etant donné les difficultés de gestion des TAP, le coût restant à la charge de la commune pour les mettre en place et suite à une consultation des équipes enseignantes et des parents d'élèves, la Ville a opté pour le retour à la semaine scolaire de quatre jours.

Dans le cadre de cette réorganisation du temps scolaire et périscolaire, la Ville d'Hennebont a souhaité poursuivre la dynamique lancée en 2014 dans une réactualisation de son projet en valorisant les acquis identifiés dans la mise en place des TAP et en intégrant le nouveau Plan Mercredi afin de développer et améliorer l'offre éducative déjà existante sur le territoire.

L'actualisation de ce PEdT n'a pas donné lieu à un nouveau diagnostic approfondi de l'environnement dans lequel il s'inscrit, les modifications en termes d'acteurs et de structures n'étant pas très

significatives par rapport à celui effectué en 2014. Pour autant, il convient de noter la fermeture de l'école maternelle publique Anjela DUVAL en septembre 2018. Cette fermeture, due à une baisse de la population scolaire maternelle, a entraîné la nécessaire redéfinition du périmètre scolaire de la commune.

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS EDUCATIFS
L'épanouissement de l'enfant	Diversifier et veiller à la qualité de l'offre éducative proposée
Le bien vivre ensemble	Apporter des réponses de manière équitable à tous les enfants Développer l'inclusion de tous les enfants dans les structures et activités existantes Favoriser les liens intergénérationnels
L'accès aux services et activités	Valoriser et faire connaître l'offre éducative déjà conséquente Assurer la continuité éducative en travaillant la transversalité entre les services/partenaires
La citoyenneté	Développer différents espaces d'expression et d'écoute afin de prendre conscience de ses droits et devoirs au sein de l'environnement local et démocratique

2. Les nouvelles actions

- Interventions éducatives sur les temps méridiens
- Organisation de temps forts enfance/jeunesse
- Création de parcours de découverte : théâtre, sports collectifs,
- Développement des Clubs : théâtre, sciences, échecs et écriture.
- Projet « tous en selle ! » initiation à l'équitation au Haras d'Hennebont pour les enfants de l'école Paul Eluard (CM2).
- Aide aux devoirs

A partir de mars 2020, l'organisation des temps péri et extrascolaires ont été fortement impactés par la COVID-19. Pour des raisons sanitaires, l'intervention de personnes extérieures au service a été arrêtée ainsi que les propositions nécessitant de brasser les groupes d'enfants.

Le dernier PEdT ayant été validé pour la période du septembre 2018 à septembre 2021, la ville d'Hennebont a sollicité une prorogation du PEdT pour un an soit jusqu'en septembre 2022.

IV. Périmètre et public du PEDT 2022 – 2025

Le périmètre ciblé est celui du territoire de la commune.

Dans son nouveau projet de mandature 2020-2026, les élus ont identifié la nécessité de réorganiser les services pour favoriser les passerelles et la transversalité entre la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse. En avril 2022, les services sont réunis au sein d'une même direction : la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune (DPEJ). Le PEdT 2022 – 2025 a donc vocation à intégrer l'ensemble de la classe d'âge de 0 à 17 ans.

A. Les structures de la Petite Enfance

1. Relai Petite Enfance (RPE)

Le RPE remplace le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) depuis septembre 2021. Il est géré par la ville d'Hennebont dans le cadre du Contrat Enfance initié en 2000. Son financement est mixte entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et la Ville. Il est animé par deux éducatrices de jeunes enfants et répond aux missions suivantes :

- Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel
- Offrir un cadre d'échange des pratiques professionnelles aux assistants maternels et, le cas échéant, aux gardes à domicile. Les conseiller pour mettre en œuvre les principes applicables à l'accueil du jeune enfant (= charte nationale) par le biais notamment des temps d'éveil et de socialisation
- Faciliter l'accès à la formation continue des professionnels de l'accueil individuel et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle
- Assister les assistants maternels dans leurs démarches sur le site www.monenfant.fr
- Informer les familles sur les modes d'accueil du jeune enfant du territoire

En plus des 5 missions du socle commun, le RPE d'Hennebont intègre la mission renforcée suivante :

- La promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en œuvre d'une stratégie de communication

C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les parents ou futurs parents, pour les assistants maternels et les gardes à domicile. Il se situe à la Maison de la Petite Enfance qui accueille également le multi accueil Ti Doudou :

Adresse	RPE – Maison de la Petite Enfance, Place Gérard Philipe, 56700 HENNEBONT
Mail	rpe@mairie-hennebont.fr
Téléphone	02 97 36 21 25

Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h30 - 12h30	9h30 - 12h30	9h30 - 12h30	9h30 - 12h30	9h30 - 12h30
Après-midi	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermé	13h30 - 18h	Fermé

Le RPE travaille en partenariat avec le multi accueil. Une rencontre avec le directeur adjoint est organisée par quinzaine.

Des temps forts sont organisés tout au long de l'année. La semaine de la Petite Enfance attire une attention particulière, elle est mise en œuvre durant trois semaines : deux semaines avant les vacances de printemps et une semaine pendant. C'est l'occasion de :

- Proposer aux parents un temps de complicité avec leur jeune enfant de 0 à 6 ans et d'être en soutien à la fonction parentale.
- Travailler la transversalité dans une dynamique d'équipe. Partager des savoirs, connaissances et compétences et proposer des animations inter services.

- Rendre les structures plus visibles.

2. Multi accueil

Le multi accueil d’Hennebont est en délégation de service public. Il est géré par l’entreprise People and Baby depuis 2015 en Prestation de Service Unique (PSU). Le tarif est donc aligné sur le tarif national de la CAF permettant un accès adapté aux familles quel que soit le revenu.

Le multi accueil propose 50 berceaux répartis sur deux sites :

- Ti Doudou (35 places) pour les petites (bébés) et moyennes sections (trotteurs jusqu’à 20 mois)

Adresse	Ti Doudou – Maison de la Petite Enfance, Place Gérard Philipe, 56700 HENNEBONT
Mail	tidoudou56@people-and-baby.com
Téléphone	09 52 30 29 40

- Le Petite Planète (15 places) pour les grandes sections (de 20 mois à 4 ans)

Adresse	La Petite Planète – 7, rue Yvon Croizier, 56700 HENNEBONT
Mail	lapetiteplanete56@people-and-baby.com
Téléphone	02 97 82 34 45

Le multi accueil est ouvert de 7h30 à 19h. il répond à un besoin d’accueil régulier, occasionnel ou en urgence. Des enfants en situation de handicap peuvent être accueillis et bénéficient de l’intervention de la psychomotricienne. L’organigramme est présenté en annexe.

Les objectifs du projet pédagogique :

Thème Zen	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les enfants et les professionnels dans la prise de conscience et la maîtrise de leurs émotions par la relaxation. • Instaurer un climat de confiance et une ambiance sereine pour tous. • Encourager les attitudes bienveillantes et amener les professionnels à constituer un repère pour l’enfant.
Thème Beau	<ul style="list-style-type: none"> • S’engager au profil de la qualité architecturale pour concevoir des crèches durables et saines. • Proposer un environnement harmonieux et stimulant pour le bien-être de tous et le développement de l’enfant.
Thème Nature	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique d’achats écoresponsables. • Sensibiliser aux gestes écoresponsables. • Définir une pédagogie autour des valeurs durables.
Thème communication	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les modes de communication pour encourager l’expression des enfants. • Instaurer un dialogue participatif avec les équipes. • Impliquer les familles dans la vie de la crèche.

Thème ouverture sur le monde	<ul style="list-style-type: none">• Stimuler la curiosité des enfants à travers une initiation aux arts.• Développer l'ouverture d'esprit et la tolérance par la découverte des cultures du monde.
------------------------------------	---

3. Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) : « le rendez-vous des copains »

Le LAEP s'installe dans les locaux du RPE les vendredis après-midis de 14 h à 17 h pendant les périodes scolaires. Il interrompt son activité durant les périodes de vacances.

L'équipe est constituée d'une référente qui est systématiquement présente et de 4 intervenants qui se succèdent pour former un binôme avec la référente chaque vendredi.

Le LAEP est un espace d'accueil convivial, anonyme, gratuit et sans inscription pour les parents et les enfants de moins de 6 ans. En pratique, avec l'instruction obligatoire à partir de 3 ans depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, les enfants fréquentant le LAEP ont moins de 3 ans. C'est un lieu de jeu et de socialisation pour les enfants.

La fréquentation est caractérisée par une mixité culturelle.

4. Coordination du secteur de la Petite Enfance

Le service Petite Enfance est coordonné par un agent qui a pour mission :

- Le suivi de la délégation de service publique du multi accueil,
- L'animation du lien entre les différents services de la Petite Enfance et de l'Enfance,
- La rencontre des porteurs de projet et le suivi des projets,
- La réalisation d'un diagnostic annuel de la Petite Enfance.

B. Les structures de l'Enfance

1. Les établissements scolaires

Les établissements scolaires d'Hennebont dépendent de la circonscription d'Hennebont située dans l'académie de Rennes.

Adresse	Circonscription d'inspection du 1er degré d' Hennebont , 3 rue JEAN LE COUTALLER, 56312 LORIENT CEDEX
Mail	ce.0560074b@ac-rennes.fr
Téléphone	02 97 84 42 90

La Ville compte :

- 2 écoles maternelles publiques,
- 7 écoles primaires dont 4 privées sous contrat,
- 2 écoles élémentaires publiques.

Les adresses et coordonnées des écoles sont présentées en annexe.

Liste des écoles maternelles et leurs effectifs depuis 2005

Maternelles publiques	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Centre	122	132	117	121	132	130	125	128	115	109	114	111	114	116	102	97	95
Anjela Duval	45	41	55	58	55	49	54	55	59	62	43	35	24	Fermeture			
Jean Macé	104	108	93	95	101	107	89	94	92	86	78	69	76	89	79	88	77
Paul Eluard	61	70	57	57	70	72	87	95	80	83	69	56	50	60	59	67	72
Kerliven	43	41	41	40	Fermeture												
Langroix	29	29	22	30	38	44	37	32	28	37	36	40	43	31	36	29	32
Talhouët	42	42	42	47	50	44	51	47	42	43	45	35	35	36	33	40	48
Total secteur public	446	463	427	448	446	446	443	451	416	420	385	346	342	332	309	321	324
Maternelles privées	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
N.D. Vœu	101	110	109	103	94	104	90	89	90	83	87	96	104	105	98	81	81
St Félix Kerlois	80	79	77	68	70	79	75	79	91	76	81	66	66	55	59	48	65
St Joseph Guiriel	31	33	34	37	40	34	29	32	33	37	36	42	44	36	36	39	38
St Gilles	65	63	75	78	89	70	84	96	118	118	108	116	111	94	100	103	86
Total secteur privé	277	285	295	286	293	287	278	296	332	314	312	320	325	290	293	271	270
Total maternelles	723	748	722	734	739	733	721	747	748	734	697	666	667	622	602	592	594

Les effectifs des écoles maternelles publiques ont été plutôt stables de 2005 à 2012. A partir de 2013 une baisse régulière est observable. Les écoles publiques ont perdu 28,16 % de leurs effectifs entre 2012 et 2021. Les écoles privées ont connu une augmentation de leurs effectifs jusqu'en 2013 puis une stagnation relative avant de voir une diminution depuis 2018 pour revenir aux chiffres de 2005. Le nombre d'élèves du secteur privé a diminué de 8,78 % entre 2012 et 2021.

Globalement, les effectifs des écoles maternelles diminuent régulièrement depuis 2005. Depuis 2011, en 10 ans, le nombre d'élèves de maternelle a diminué de 17,6 %.

Listes des écoles élémentaires et leurs effectifs depuis 2005

Elémentaires publiques	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
P. et M. Curie	240	240	233	249	241	234	206	232	232	242	231	233	231	229	202	196	200
Jean Macé	139	147	140	154	148	151	138	130	131	143	152	168	167	152	170	160	148
Paul Eluard	129	124	108	107	105	110	103	112	81	94	95	86	91	89	80	86	98
Langroix	52	53	53	46	47	45	45	49	49	52	56	59	60	62	60	59	59
Talhouët	54	67	67	63	68	74	68	75	73	68	74	83	80	61	67	75	65
Total secteur public	614	631	601	619	609	614	560	598	566	599	608	629	629	593	579	576	570
Elémentaires privées	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
N.D. Vœu	134	147	150	155	168	174	172	172	187	171	168	165	162	166	166	172	173
St Félix Kerlois	166	179	185	175	145	174	172	173	180	174	165	156	144	147	135	150	150
St Joseph Guiriel	52	49	50	48	56	52	35	44	54	54	56	50	47	60	65	53	57
St Gilles	75	80	83	97	96	109	120	125	126	138	139	137	136	146	136	133	123
Total secteur privé	427	455	468	475	465	509	499	514	547	537	528	508	489	519	502	508	503
Total public + privé	1041	1086	1069	1094	1074	1123	1059	1112	1113	1136	1136	1137	1118	1112	1081	1084	1073

Les effectifs des écoles publiques sont stables de 2005 à 2010. Une chute de 54 élèves est observée en 2011. On observe des rebonds en 2012 et 2014 avant un phase d'augmentation jusqu'en 2017 puis une baisse régulière encore observée en 2021.

Dans le secteur privé, le nombre d'élèves augmente jusqu'en 2013 avant de baisser régulièrement. L'effectif accueilli en 2021 était sensiblement le même que celui de 2011. Depuis 2013, le secteur privé a perdu 44 élèves soit 8,04 %.

Globalement, les effectifs des écoles élémentaires (publiques et privées) ont baissé de 5,6 % les six dernières années.

2. Les agents municipaux durant le temps scolaire dans les écoles publiques

Toutes les classes des écoles maternelles sont accompagnées d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM). De plus, des agents techniques sont également chargés de l'entretien des locaux.

ATSEM et agents techniques sont rattachés au service Scolaire, Entretien et Restauration de la DPEJ. Ils participent à l'encadrement du temps de restauration dans les écoles publiques.

3. Rythmes scolaires des écoles publiques

Les écoles publiques de la Ville fonctionnent sur un rythme de 4 jours d'école par semaine depuis la rentrée de 2018. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sont des jours scolaires alors que les mercredis sont péri-scolaires.

	Temps péri-scolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Temps péri-scolaire
Jour scolaire	7h15 - 8h45	8h45* - 12h	12h - 13h45	13h45 - 16h30	16h30 - 19h

* Accueil des enfants 10 minutes avant par les enseignants

4. Rythmes scolaires dans les écoles privées

Les écoles privées de la Ville fonctionnent également sur un rythme de 4 jours d'école par semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

ECOLE	HORAIRES
ST GILLES	8 h 45 – 12 h 00 13 h 15 – 16 h 15 maternelles 13 h 15 – 16 h 30 élémentaires Garderie du matin 7 h 30 – 8 h 45 Garderie du soir 16 h 30 – 19 h 00
ST JOSEPH	8 h 45 – 12 h 00 13 h 30 – 16 h 30 Garderie du matin 7 h 30 – 8 h 30 Garderie du soir 16 h 45 – 18 h 30
ST FELIX DE KERLOIS	8 h 30 – 11 h 45 13 h 15 – 16 h 15 Garderie du matin 7 h 30 – 8 h 15 Garderie du soir 16 h 30 - 18 h 45
NOTRE DAME DU VOEU	8 h 45 – 12 h 00 13 h 30 -16 h 30 Garderie du matin 7 h 15 – 8 h 45 Garderie du soir 16 h 30 – 18 h 45

5. Les temps périscolaires municipaux

Les temps périscolaires sont mis en œuvre dans les écoles publiques par des équipes d'animation municipales **les jours scolaires**. Les animateurs sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou équivalent et les directeurs sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports option Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP). Les équipes sont rattachées au service Enfance et Jeunesse qui intègre l'organigramme de la DPEJ.

Les temps périscolaires sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDEJES) comme des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM). Les temps méridiens des écoles Pierre et Marie Curie, le Centre et Paul Eluard maternelle sont également déclarés en ACCEM. Ce choix a été fait par la municipalité au moment de l'écriture du dernier Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) afin de maintenir le nombre d'heures d'accueils à caractère éducatif et de privilégier les sites accueillants des enfants du quartier classé en Politique de la Ville.

L'accueil du matin ouvrait à partir de 7h30 jusqu'en 2021. Suite à la demande de familles et après une expérimentation en 2021 sur certains sites, l'ouverture a été généralisée à l'ensemble des écoles publiques à partir de 7h15 en 2022.

Les taux d'encadrement fixés par la Ville pour la constitution de ses équipes sont plus qualitatifs que ceux exigés par la réglementation dans le cadre d'un PEdT :

- Temps périscolaire les jours d'école (durée inférieure à 5 heures consécutives) :
 - 1 animateur pour 12 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 14),
 - 1 animateur pour 16 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 18).
- Temps périscolaire du mercredi (durée supérieure à 5 heures consécutives) :
 - 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10),
 - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14).

Les mercredis 3 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) municipaux sont ouverts :

- Accueil de Kerpotence pour les enfants scolarisés en maternelle,
- Accueil de la ferme du Merdy pour les enfants du CP au CE2,
- Accueil à Jean Macé pour les enfants de CM1 et CM2.

L'accueil Jean Macé a été ouvert de manière pérenne depuis la rentrée de 2022 de manière à proposer aux plus grands de l'élémentaire un accueil qui leur soit adapté et afin de réduire l'effectif regroupé précédemment sur le site de la ferme du Merdy.

Horaires des mercredis

	Accueil des enfants	Temps d'activité	Temps de restauration	Temps d'activité	Départ des enfants
Mercredis	7h30 - 9h00	9h00 - 12h00	12h - 13h30	13h30 - 17h00	17h00 - 19h00

Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Fréquentation

	Capacité d'accueil 2022	Fréquentation moyenne			Nb Journées Enfant		
		2018	2019	2021	2018	2019	2021
Kerpotence	80	49	52	52	1510	1711,5	1763
Ferme du Merdy	80	43	48	54	1206,5	1545,5	1781,5
Jean Macé	36	16	17	22	452	494,5	755,5
Total	188	108	117	128	3168,5	3751,5	4300

* L'accueil de loisirs Jean Macé était fermé avant 2021. Les enfants étaient accueillis à la ferme du Merdy. Les chiffres de 2020 ne sont pas présentés en raison des perturbations liées à la COVID-19.

La fréquentation moyenne des accueils de loisirs évolue sensiblement depuis 2018 (+18,52%) tout comme le nombre de journée enfant (+35,71%).

6. Le label Plan Mercredi

La Ville d'Hennebont souhaite inscrire ces activités dans le cadre du Plan Mercredi créé en 2018. Pour cela, elle s'engage à développer des projets et activités répondant aux critères suivants :

- Riches et variées favorisant des sorties éducatives et pouvant aboutir à de réalisations finales,
- S'inscrivant dans une complémentarité avec les temps de la famille et de l'école dans le souci d'une continuité éducative,
- Favorisant l'inclusion de tous les enfants et notamment des enfants en situation de handicap,
- Répondant aux besoins des enfants en associant les différents acteurs éducatifs du territoire.
- La Ville s'appuiera sur les trois accueils de loisirs qu'elle gère sur la commune.

a) Un accueil de qualité en cohérence avec les autres temps de vie de l'enfant

Chacun des trois accueils met en œuvre un programme d'activités en lien avec le Projet Pédagogique se référant au Projet Educatif de la commune. Les équipes d'animation proposent des activités de loisirs éducatifs dans différents domaines (sportifs, artistiques et culturels, citoyenneté, développement durable, relations inter-génération, ...) veillant au respect du rythme et des envies des enfants. Elles peuvent faire appel à des intervenants (autres services de la Ville, associations, ...) selon les projets.

L'organisation de l'accueil de loisirs élémentaire permet aux enfants d'être accompagnés les après-midis sur les sites d'activités qu'ils pratiquent par ailleurs à titre personnel (club de foot, école de musique, ...).

Des temps de concertation entre les chefs d'établissements et les équipes d'animation seront proposés afin de mettre en cohérence les projets pédagogiques des écoles avec ceux des accueils périscolaires.

7. Les temps méridiens municipaux

Les temps méridiens répondent à deux objectifs fondamentaux :

- Permettre à l'Enfant de faire une pause entre deux demi-journées d'école afin de faciliter le retour aux apprentissages l'après-midi.
- Favoriser un temps de restauration adapté qui allie une bonne qualité de l'alimentation, une éducation aux goûts et une ambiance calme et conviviale.

Les enfants des écoles publiques sont encadrés par des adjoints techniques, des ATSEM et les équipes d'animations. Un référent titulaire du BAFD ou du BPEJPS LTP est présent sur chaque site.

8. Les temps extra scolaires municipaux

Pendant les vacances scolaires la ville d'Hennebont organise des accueils de loisirs sans hébergement sur les sites des accueils de loisirs des mercredis. Les équipes d'animations sont composées des animateurs et directeurs d'accueils du mercredi en partie car la moitié de l'effectif est en congés. Des renforts sont apportés par des animateurs occasionnels diplômés BAFA ou équivalent ou stagiaires BAFA.

Horaires pendant les vacances scolaires

	Accueil des enfants	Temps d'activité	Temps de restauration	Temps d'activité	Départ des enfants
Accueil de loisirs – extrascolaire	7h30 - 9h00	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 17h00	17h00* - 19h00

Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée sans repas pendant les petites périodes de vacances (Toussaint, Noël, hiver et printemps).

*L'été les inscriptions sont effectuées pour la journée entière en raison des sorties à la journée. Pour cette même raison et afin d'intégrer le temps de trajet du retour, les accueils ouvrent leurs portes à compter de 17h30 pour le départ des enfants.

9. Modalités d'inscription et de facturation

La Ville s'est dotée en 2018 d'un portail famille numérique de manière à faciliter l'inscription en ligne des familles aux différents services péri et extrascolaires ainsi qu'à la restauration. En parallèle, le secrétariat qui accueille les familles accompagne celles qui en ont besoin dans leurs démarches. Une borne numérique est mise à disposition des familles au sein du centre socioculturel à proximité du secrétariat.

En raison de l'organisation des équipes d'animations et des commandes de repas, une anticipation est demandée aux parents dans l'inscription de leurs enfants aux services municipaux.

Les tarifs facturés aux familles sont échelonnés selon un calcul s'appuyant sur les quotients familiaux.

Le guide de la rentrée scolaire joint en annexe permet d'explicitier plus amplement ces éléments.

C. Les structures de la Jeunesse

1. Les établissements scolaires

Les collèges et les lycées publics d'Hennebont sont sous l'autorité du recteur académique (académie de Rennes) et du Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Morbihan.

Adresse	DSDEN du Morbihan 3, Allée du Général Le Troadec CS 72506 56019 VANNES CEDEX
Mail	ce.ia56@ac-rennes.fr
Téléphone	02 97 01 86 00

La Ville compte :

- 3 collèges dont 1 privé sous contrat
- 4 lycées dont 2 professionnels et 1 privé sous contrat

Les adresses et coordonnées des établissements sont présentées en annexe.

Listes des établissements secondaire et techniques et de leurs effectifs

Collèges publics	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collège Curie	472	518	558	548	562	537	524	563	614	609	587	586	569	616	633	664	623
Collège Langevin	319	308	311	316	371	407	403	392	390	413	418	413	461	491	535	542	508
Total secteur public	791	826	869	864	933	944	927	955	1004	1022	1005	999	1030	1107	1168	1206	1131
Collèges privés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Collège St Félix	676	701	726	720	688	735	758	792	781	771	795	785	766	736	694	659	680
Total public + privé	1467	1527	1595	1584	1621	1679	1685	1747	1785	1793	1800	1784	1796	1843	1862	1865	1811
Lycées publics	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
LP Zola	338	347	330	340	320	330	287	275	291	305	325	331	336	328	338	343	323
Lycée V. Hugo	815	771	773	842	890	888	854	785	797	838	893	918	940	943	891	872	903
Lycée horticole	195	200	216	216	208	195	177	184	168	155	173	157	175	171	147	170	181
Total secteur public	1348	1318	1319	1398	1418	1413	1318	1244	1256	1298	1391	1406	1451	1442	1376	1385	1407
Lycées privés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Lycée N.D. Vœu	412	434	474	457	458	459	507	484	425	407	449	477	502	476	449	453	459
Total public + privé	1760	1752	1793	1855	1876	1872	1825	1728	1681	1705	1840	1883	1953	1918	1825	1838	1866

Le collège hors contrat Carlo ACUTIS ne figure pas dans ce tableau car il fera sa première rentrée en septembre 2022.

L'effectif des élèves accueillis dans les collèges du secteur public augmente régulièrement depuis 2005. Il a connu une augmentation de 22 % en 10 ans.

Dans le secteur privé, une augmentation était enregistrée jusqu'en 2015. Après cette date, les effectifs baissent pour atteindre en 2021 un score comparable à 2005. Les collèges privés ont perdu 14,5 % de leurs élèves depuis 2015.

Globalement, dans le secteur public et privé, les effectifs ont gagné 126 élèves soit 7,5 %.

Concernant les lycées, les effectifs sont relativement stables depuis 2005, autour de 1 365 élèves en moyenne dans le secteur public et 458 élèves dans le privé.

2. L'Espace Jeunes : LE LOKAL

Antérieurement rattaché au service Citoyenneté et Politique de la Ville, le service Jeunesse proposait jusqu'en 2021 essentiellement des activités extra scolaires sous le nom de Vitévac. Depuis le mois d'octobre 2021 le service Jeunesse est regroupé avec le service Enfance. Il propose des temps d'ouverture durant la semaine scolaire et les vacances scolaires. Les jeunes collégiens et lycéens jusqu'à 17 ans sont invités à venir fréquenter l'Espace Jeunes en accès libre et gratuit. Au cours d'un processus de proposition puis de mise au vote les jeunes ont baptisé leur espace : **le Lokal**.

La proposition d'animations tarifées pendant les vacances est maintenue avec le dispositif Vitévac.

Coordonnées

Adresse	Espaces Jeunes : Le Lokal Maison Pour Tous, Place de la laïcité, 56700 HENNEBONT
Mail	espacejeunes@mairie-hennebont.fr
Téléphone	02 97 36 37 26 / 06 48 50 24 92
Instagram	@espacejeuneshennebont
Facebook	Erell Pij Jeunesse

L'équipe d'animation est composée de deux agents : une coordinatrice jeunesse titulaire du BAFD et un animateur BAFA. L'effectif est renforcé en fonction des besoins durant l'année et notamment pour la période estivale.

Horaire d'ouverture en période scolaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période scolaire	12h00 - 17h00	12h00 - 17h00	9h00 - 18h00	12h00 - 17h00	12h00 - 18h00

Horaire d'ouverture en période de vacances scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Période de vacances	9h00 - 17h00	9h00 - 17h00	9h00 - 17h00	9h00 - 17h00	9h00 - 17h00

Des animations en soirée sont proposées ponctuellement après un repas partagé le jeudi en période de vacances et le vendredi soir en période scolaire.

Ces horaires ont été déterminés à titre d'expérimentation afin de rencontrer le public sur des temps qui n'étaient pas proposés auparavant et de déterminer avec lui et en fonction des orientations des élus, un planning pérenne. Un bilan sera établi fin 2022 pour la proposition d'un nouvel emploi du temps.

La fréquentation

La fréquentation hors vacances scolaires a sensiblement progressé depuis l'ouverture de l'Espace Jeune en octobre 2021. De moins de 5 jeunes inscrits, l'effectif était d'une trentaine d'inscrits à la fin de l'année scolaire 2021-2022 avec une dizaine de jeunes le mercredi. Les inscrits sont majoritairement des garçons (20 garçons pour 10 filles).

1. Dispositif Promeneur du Net

La coordinatrice jeunesse est inscrite dans le dispositif **Promeneur du Net** (<https://www.promeneursdunet.fr/>) dont l'objectif est de maintenir un lien avec les jeunes sur internet et les réseaux sociaux.

2. Information Jeunesse

La coordinatrice jeunesse effectue également des interventions **d'information en direction de la Jeunesse** sur demande des établissements scolaires ou de jeunes (sensibilisation au harcèlement,

réalisation de CV et lettres de motivation, ...). L'intégration au réseau des structures d'information Jeunesse (SIJ) de Bretagne est en cours de réflexion.

D. Le service politique de la Ville

Le service Politique de la Ville s'inscrit dans l'organigramme du Pôle Solidarité de la Ville. Il développe une offre de services au sein des quartiers classés QPV.

Il réalise des appels à projets sur les thématiques suivantes afin de renforcer les propositions sur ce territoire :

- **Favoriser l'emploi, le développement économique et la formation**
- **Améliorer la santé globale des habitants des quartiers prioritaires notamment**
- **Lutter contre l'isolement et favoriser l'accès aux droits notamment**
- **Renforcer la participation des habitants**
- **Soutenir et accompagner l'action éducative :**
 - Favoriser l'apprentissage du français pour les parents de langue étrangère, améliorer la communication à leur attention, en veillant à leur accessibilité à l'offre éducative, sociale, de santé du territoire.
 - Soutenir l'ambition scolaire en créant les conditions de vie scolaire et sociales propices à la réussite des familles et prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.
 - Soutenir les parents dans leurs compétences éducatives.
 - Repérer les enfants et les jeunes qui présentent des signes de fragilité et les accompagner au travers des parcours individualisés.
 - Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans.
 - Renforcer les compétences des professionnels de l'enfance et de la petite enfance confrontés à des difficultés.

Une action phare est proposée l'été à travers les Estivales qui met en avant une offre culturelle et de loisirs à l'attention des familles. Des places sont réservées pour les habitants du QPV avec la possibilité d'être accompagné par le service.

Des événements de cohésion sociale sont également organisés :

- Fête de quartier,
- Animations sur chaque période de vacances,
- Dispositifs de quartier d'été, quartier d'automne et colos apprenantes depuis 2020.

1. Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le PRE est un parcours individualisé qui vise à accompagner un enfant ou un adolescent (2 à 16 ans) qui présente des fragilités dans l'un des domaines suivants avec l'accord des parents :

- Education,
- Social,
- Loisirs,
- Santé.

Le PRE s'inscrit dans la Politique de la Ville et est donc en direction des enfants et des jeunes issus du quartier prioritaire : Kennedy-Kergohic-Kerihouais.

a) Les objectifs du PRE

- Rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants,
- Prendre en compte l'enfant dans sa globalité,

- Proposé un parcours individualisé dans un délai court.

b) Modalité

Le dispositif est porté par un agent municipal, référente du PRE au sein du service de la Politique de la Ville. Le portage administratif est assuré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'orientation de l'enfant vers le PRE est souvent effectuée par l'Education Nationale. Les établissements concernés sont principalement les écoles ci-dessous en raison de leur localisation dans le quartier prioritaire :

- Ecole Paul Eluard maternelle,
- Ecole Paul Eluard élémentaire,
- Ecole Pierre et Marie Curie,
- Ecole maternelle du Centre
- Collège Paul Langevin.

Les différents services municipaux ainsi que le tissu associatif et les professionnels de santé peuvent être sollicités dans la construction d'un parcours individualisé. Le parcours de l'enfant fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière.

Une aide aux devoirs est organisée par le service de la Réussite Educative au sein de la Maison de Quartier Kerihouais. Les enfants participent à l'aide aux devoirs sur propositions des directeurs d'écoles. Ils sont habitants du quartier classé en QPV et suivi par la Réussite Educative.

Le soutien est assuré par des bénévoles à raison de deux séances par semaine les mercredis matins de 9h30 à 10h30 puis 10h30 à 11h30. Une quinzaine d'enfants bénéficient de ce soutien à raison d'un adulte pour 1 enfant.

V. Objectifs éducatifs du PEdT

Les objectifs du PEdT doivent permettre de définir des orientations partagées entre les différents partenaires. **La ligne directrice est l'accompagnement de l'enfant et du jeune pour l'aider à « bien grandir » afin de favoriser l'éveil de citoyens éclairés et épanouis.**

Le PEdT vise à articuler en cohérence les différents partenaires de la sphère éducative de l'enfant et du jeune afin de faciliter son accompagnement de manière complémentaire dans le développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être favorisant le plein exercice de la citoyenneté.

Axes éducatifs	Objectifs généraux
Favoriser le développement de l'enfant et du jeune	Répondre aux besoins physiologiques, psychologiques, sociaux et affectifs de l'enfant et du jeune
	Favoriser le développement physique et la motricité
	Permettre le développement des savoirs, savoir-faire et savoir-être
	Accompagner l'enfant et le jeune dans le développement de sa personnalité
	Encourager l'enfant et le jeune dans le développement de son autonomie
Permettre à l'enfant et au jeune de développer en fonction de ses capacités sa citoyenneté	Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
	Encourager le développement de la solidarité
	Promouvoir l'ouverture aux autres : égalité fille/ garçon, relations intergénérationnelles, découvertes de différentes cultures
	Sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux du développement durable

Favoriser le développement de l'enfant et du jeune :

Les enfants et les jeunes connaissent une phase de développement majeure sur cette période de leur vie. L'accompagnement dont ils peuvent bénéficier va influencer leur construction que cela soit sur le plan intellectuel, cognitif, social, physique ou moteur. Aussi, il est important qu'ils bénéficient d'un encadrement de qualité qui saura les stimuler avec bienveillance dans le respect de leur rythme, de leurs capacités et de leurs envies par le jeu et les loisirs en garantissant leur sécurité et en posant un cadre structurant.

Permettre à l'enfant et au jeune de développer en fonction de ses capacités sa citoyenneté :

La construction de l'enfant puis du jeune doit lui permettre de s'épanouir en trouvant sa place dans notre société garantissant des droits et des devoirs. L'apprentissage de la collectivité est donc un enjeu fondamental à la fois pour l'épanouissement de l'individu mais également pour la société qui l'intègre et les maux qui la menace.

A. Les projets

- Poursuivre l'organisation du temps fort de la petite enfance
- Réflexion sur l'aide à la parentalité
- Promouvoir le développement des modes de garde de la petite Enfance
- Proposition d'un évènement fédérateur autour de l'Enfance et de la famille

- Poursuivre le développement du Savoir Rouler à Vélo pour le développement des mobilités douces, de l'autonomie et la prévention des risques liés aux déplacements à vélo.
- Réintroduire des temps éducatifs de qualité sur les temps périscolaires à la faveur de la baisse de la pandémie liée à la COVID-19.
- Développer en concertation avec les partenaires les modalités d'articulation des différents temps de la vie de l'enfant et du jeune.
- Continuer de structurer l'offre en direction de la Jeunesse
- Faire émerger des projets de jeunes
- Interroger le positionnement du secteur jeunesse de la Ville sur le service information Jeunesse et sa participation au réseau de Bretagne
- Développer des dispositifs d'aide à l'autonomie des jeunes : dispositif argent de poche, bourse BAFA, chantiers jeunes, ...
- Mettre en œuvre un outil de développement de la citoyenneté : conseil municipal d'enfants et/ou de jeunes, participation à un budget participatif.

VI. Comité de pilotage

La Ville d'Hennebont a constitué un Comité de Pilotage qui a pour rôle de :

- Définir les orientations et les projets du PEdT
- Evaluer les projets et actions mis en place
- Ce comité de pilotage se réunit au minimum 1 fois par an à l'invitation du Maire d'Hennebont. Des groupes de travail peuvent être formés en parallèle au besoin.

Sa composition est la suivante :

- Le Maire et des élus notamment ceux en charge du Parcours de l'Enfant et Jeune, de la Culture, la Petite Enfance, de la Politique de la Ville et la Citoyenneté. Une place est réservée par groupe d'élus des minorités,
- Les directeurs des écoles de la commune,
- Des représentants des parents d'élèves des écoles,
- Un représentant de la CAF du Morbihan,
- Des représentants de la Direction Départementale de l'Education Nationale,
- Des représentants du Service Départemental à la Jeunesse, l'Engagement et aux Sports,
- Le Directeur Général des Services de la Ville,
- Le Directeur la Culture,
- La directrice du pôle Solidarité,
- Le directeur des Sports et de la Vie Associative,
- Le directeur du Parcours de l'Enfant et du Jeune,
- La coordinatrice de la Petite Enfance,
- La responsable du service Scolaire, restauration et entretien
- Le responsable du service Enfance et Jeunesse,
- Le responsable du service Politique de la Ville,
- Des représentants des associations impliquées auprès des jeunes.

VII. Evaluation

Une évaluation du PEdT sera présentée chaque année en comité de pilotage afin de mettre en lumière les actions menées en lien avec les objectifs éducatifs et les projets présentés précédemment.

VIII. Annexes

- Voir pièces jointes

 - A. [Plan global de la ville d’Hennebont](#)
 - B. [Plan du Quartier Politique de la Ville](#)

Voir pièces jointes

C. Coordonnées des établissements scolaires

Etablissements publics

Maternelles	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
Ecole du CENTRE – Pascale LEPORE	Place Dulcie September	02.97.36.14.42	ec.0560581c@ac-rennes.fr
Ecole PAUL ELUARD – Nathalie ROYE	rue Emile Zola	02.97.36.29.06	ec.0560594s@ac-rennes.fr
Primaires (avec section enfantine)			
Ecole du TALHOUET – Stéphanie COUVAL	10, chemin du Talhouët	02.97.36.25.76	ec.0560586h@ac-rennes.fr
Ecole de LANGROIX – Clotaire JOSEAU	rue des Ecoles	02.97.36.88.97	ec.0561427x@ac-rennes.fr
Ecole JEAN MACE – Véronique BISICCHIA	rue Jules Ferry	02.97.36.12.16	ec.0561509l@ac-rennes.fr
Elémentaires			
Ecole P. et M. CURIE – Emmanuelle PELLE-THOMAS	Place Georges Sand	02.97.36.14.93	ec.0561563v@ac-rennes.fr
Ecole PAUL ELUARD – Isabelle HOLLE	rue Emile Zola	02.97.36.22.23	ec.0561426w@ac-rennes.fr
Collèges			
Collège PAUL LANGEVIN Principal : Fabrice HEUREUX	rue Emile Zola	02.97.85.19.40	ce.0560214d@ac-rennes.fr
Collège P. M. CURIE Principal : Lionel LIEGART	rue Marcel Tréguier	02.97.89.49.49	ce.0560018r@ac-rennes.fr
Lycées			
Lycée Victor HUGO Proviseur : Denis CHAUVOIS	avenue F. Mitterrand	02.97.85.01.01	ce.0561607t@ac-rennes.fr
Lycée professionnel Zola Proviseur : Stéphan GUILLEMOT	rue Emile Zola	02.97.85.17.17	ce.0560070x@ac-rennes.fr
LPA-CFA du Talhouët Proviseur et Directeur: Jean-Nicolas MAZEAUD CFA : Directrice : Marie BELVALETTE	76 rue du Talhouët	02.97.36.23.40	lpa.hennebont@educagri.fr cfa.hennebont@educagri.fr

Etablissements privés sous contrat

Primaires (avec section infantine)	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
Ecole Saint Gilles – Marine BLAYO	rue du Bouëtiez	02.97.36.25.29	eco56.stgi.st-gilles- hennebont@enseignement-catholique.bzh
Ecole St Joseph – Anne LE BOBINNEC	5, rue du Guiriel	02.97.36.21.02	eco56.stjo.hennebont@enseignement-catholique.bzh
Ecole St Félix - Laurence FERRAND	Kerlois	02.97.36.51.71	eco56.stfe.hennebont@eco.ecbretagne.org
Ecole N.D. Vœu – Valérie LORHO	rue du Four	02.97.36.22.79	eco56.ndv.hennebont@enseignement-catholique.bzh
Collèges	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
Collège St Félix Directeur : Xavier REBILLARD	Kerlois	02.97.36.20.54	secretariat@kerlois.fr
Lycée	Adresse	Téléphone	Adresse électronique
Lycée N.D. Vœu Directeur : Denis LE MORZADEC	rue du Champ de Foire	02.97.36.20.90	lycee-le-vœu-56.sec@wanadoo.fr

D. Guide de la rentrée 2022 – 2023

Voir pièces jointes

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

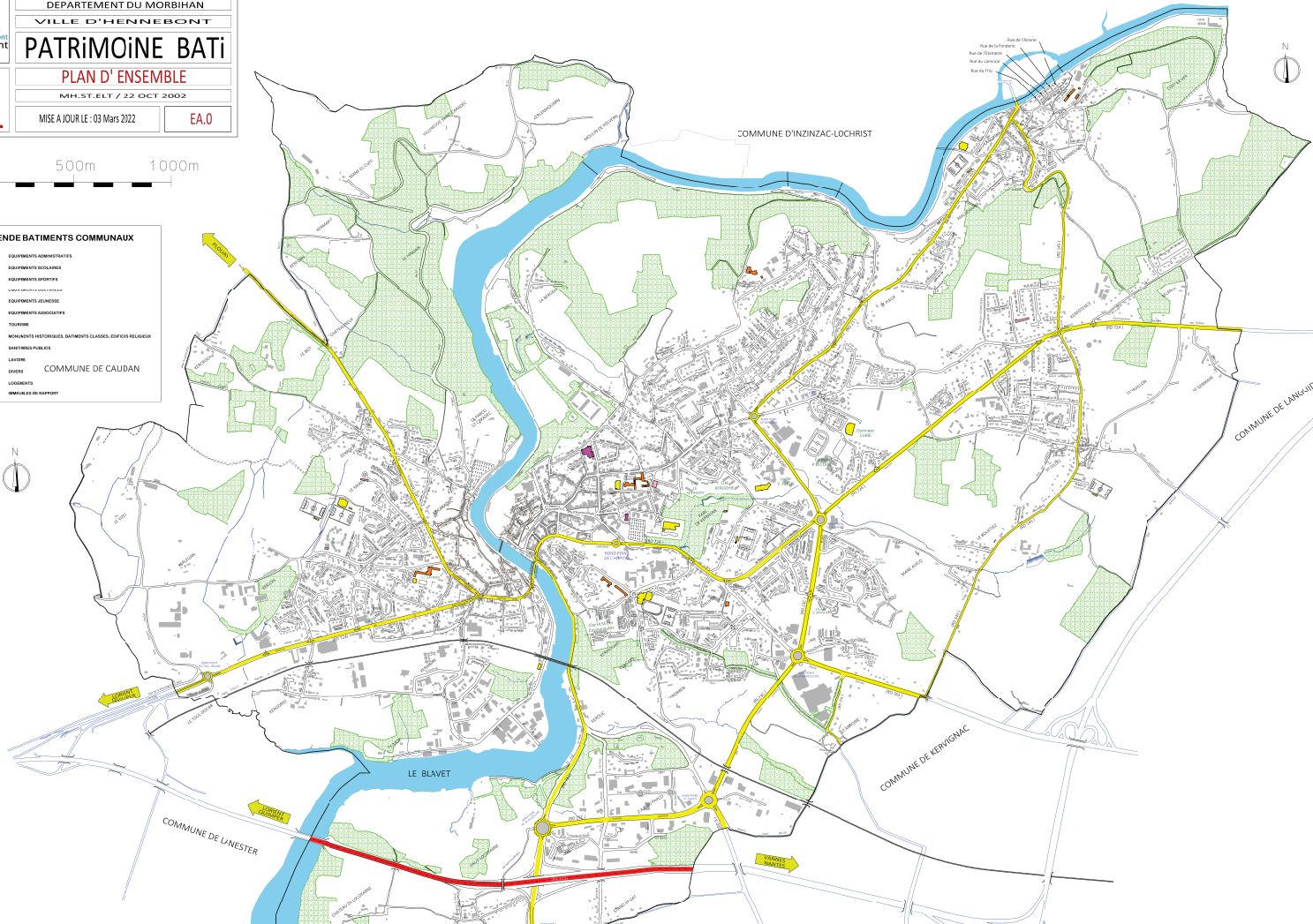
ID : 056-215600834-20220929-D202209008-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE D'HENNEBONT
PATRIMOINE BATI
PLAN D'ENSEMBLE
MH-ST.ELT / 22 OCT 2002
MISE A JOUR LE : 03 Mars 2022 EA.0

0m 500m 1000m

LEGENDE BATIMENTS COMMUNAUX

- EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
- EQUIPEMENTS SCOLAIRES
- EQUIPEMENTS SPORTIFS
- EQUIPEMENTS JEUNESSE
- EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS
- TOURISME
- MONUMENTS HISTORIQUES BATIMENTS CLASSÉS EDIFICES RELIGIEUX
- BÂTIMENTS PUBLICS
- LOGEMENTS
- COMMUNE DE CAUDAN
- LOGEMENTS
- IMBRIQUES DE RAPPORT

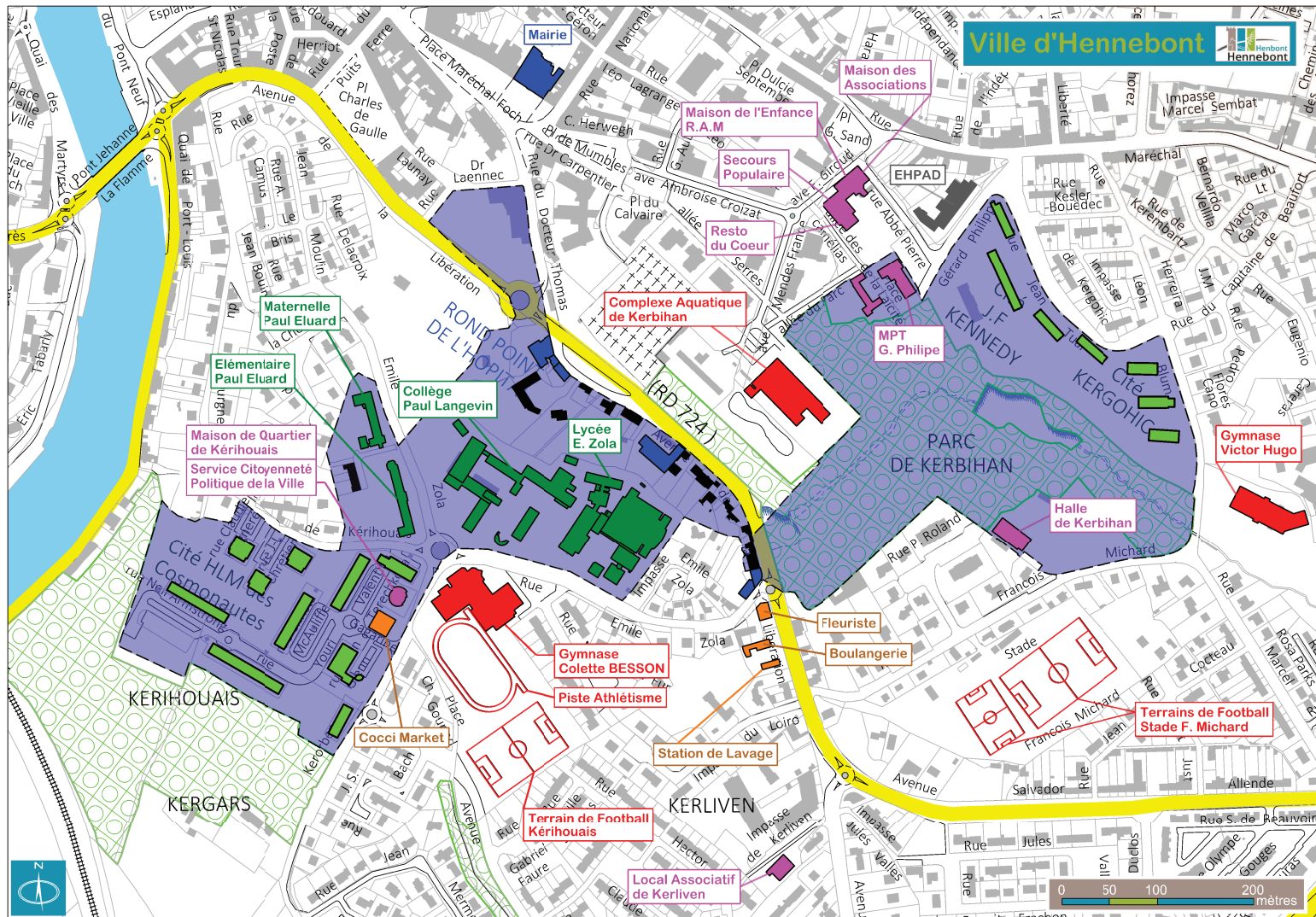


Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 056-215600834-20220929-D202209008-DE



Guide de la **RENTRÉE**

2022/2023

Sturlevr an distro-skol

- Espace famille
- Inscriptions scolaires
- Garderies
- Restauration scolaire
- Accueils de loisirs



©Shutterstock/PressMaster

www.hennebont.bzh



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 056-215600834-20220929-D202209008-DE

Sommaire

Taolenn

■ Espace famille.....	p. 4
■ Infos pratiques.....	p. 7
■ Inscriptions scolaires.....	p. 8
■ Garderies.....	p. 10
■ Restauration scolaire.....	p. 12
■ Accueils de loisirs.....	p. 14

Espace famille

Korn ar familhou



Depuis 2019, afin de faciliter les démarches administratives des familles, un portail numérique - « L'Espace Famille » - a été mis en place par la Ville d'Hennebont.

Cet Espace famille vous permet d'inscrire, planifier et réserver les activités de votre enfant :

- Pour la restauration scolaire des écoles publiques
- Pour les garderies périscolaires des écoles publiques
- Pour les accueils de loisirs des mercredis, petites et grandes vacances

Vous y trouverez

- Tous les éléments d'inscription pour accéder aux activités
- Les plannings de réservation pour les jours de présence souhaités
- Des informations et liens utiles sur les fonctionnements des services proposés,
- Une possibilité de simulation des coûts des activités et services selon votre quotient familial
- Sans oublier **une messagerie qui vous permet d'échanger avec la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune de la Ville** (laquelle pourra également vous transmettre les informations vous concernant).

Pour accéder à l'Espace famille

Il vous suffit de vous connecter à l'adresse suivante :

<https://portail-hennebont.ciril.net>

Vos identifiants vous seront remis par le secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune lors de la première inscription, une fois la **fiche enfant** dûment complétée.

Inscriptions / Enskrivadurioù

Garderies - Restauration scolaire - Accueils de loisirs

Une inscription en 2 étapes

1 La création du dossier au moyen de la fiche enfant. Celle-ci doit être complétée et retournée au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune accompagnée de l'attestation de quotient familial CAF et de la copie des pages de vaccination du carnet de santé.

2 L'inscription de votre enfant à l'activité Garderie / Restauration scolaire / Accueils de loisirs via l'ESPACE FAMILLE (<https://portail-hennebont.ciril.net>) à l'aide des identifiants qui vous seront donnés par le secrétariat Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune.

Merci de transmettre une attestation de quotient familial CAF* de moins de 3 mois avant le 1^{er} octobre afin que le tarif facturé corresponde à votre quotient. Attention : passé ce délai, le tarif maximal sera appliqué.

**Si vous n'êtes pas allocataire CAF, transmettre : le dernier avis d'imposition, les justificatifs Pôle Emploi, BIC, pensions, retraites... et le justificatif des prestations familiales versées par les organismes autres que la CAF.*

Modalités de paiement / MODOÙ DA BAEÏÑ

- par virement à l'ordre du Trésor Public dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur l'avis des sommes à payer
- par prélèvement automatique : mandat de prélèvement disponible au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune (accompagné d'un RIB s'il s'agit d'une première demande)
- par Internet via la plateforme sécurisée PayFip, accessible depuis le site de la ville et depuis l'Espace famille
- en chèque ou en espèces (montant inférieur à 300 €) à la Trésorerie de Lorient en joignant le talon de paiement détachable de votre avis des sommes à payer.
- par paiement de proximité auprès des buralistes partenaires (liste sur le site <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>). Règlement par carte bancaire ou en espèce (montant inférieur à 300 €).

Calcul du quotient / Jediñ ar rannad

La CAF vous verse des aides :

- Connectez-vous sur www.caf.fr rubrique Mon Compte.
- Accédez à votre dossier en ligne au moyen de vos numéro d'allocataire et code confidentiel.
- Imprimez ou téléchargez l'attestation de quotient familial depuis l'espace Mon compte/Demander une attestation/De quotient familial (choisir la plus récente).

La CAF ne vous verse pas d'aides :

La CAF ne pouvant pas vous fournir le montant de votre quotient familial, vous devrez transmettre au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune :

- votre dernier avis d'imposition,
- les justificatifs Pôle Emploi, BIC, pensions, retraites...
- le justificatif des prestations familiales versées par les organismes autres que la CAF (MSA).
- Le service pourra ainsi calculer votre quotient familial selon le mode de calcul de la CAF :

$\frac{1}{12}^{\text{e}}$ des revenus annuels + prestations familiales du mois de la demande

$2 + \frac{1}{2}$ par enfant à charge + $\frac{1}{2}$ pour les familles de 3 enfants et plus

Pour les enfants bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'enfant handicapé, il sera compté une part au lieu d' $\frac{1}{2}$.

Pratique ! / Ken aes ha tra !

- Une borne connectée a été installée au centre socioculturel Jean Ferrat pour vous aider à accéder à l'espace famille.
- Un mode d'emploi, disponible gratuitement au centre socioculturel Jean Ferrat et à l'accueil de la mairie, a été édité pour vous aider dans la prise en main de cet outil.
- Le secrétariat de la Direction Parcours de l'Enfant et du Jeune reste à votre disposition pour vous guider dans vos démarches.



Infos pratiques

Titouroù pleustrek

Semaine scolaire / Sizhuniad-skol

	Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Garderie
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h15 - 8h45	8h45 - 12h <i>(prise en charge des enfants par les enseignants dès 8h35)</i>	12h - 13h45	13h45 - 16h30 <i>(prise en charge des enfants par les enseignants dès 13h35)</i>	16h30 - 19h

Mercredi :

- Les enfants n'ont pas classe
- Les accueils de loisirs fonctionnent de 9h30 à 17h00.
- Une garderie est assurée dès 7h30 le matin et jusqu'à 19h00 le soir.

Calendrier des vacances scolaires / Deiziadur ar vakañsoù-skol

Vacances de Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023

Source : <https://www.education.gouv.fr/>

*sous réserve de modification

Inscriptions scolaires

Enskrivadurioù er skolioù

Ecoles publiques / Skolioù publik

Chaque enfant est inscrit dans son école de rattachement selon le domicile de ses parents. 7 écoles publiques sont réparties sur la commune.

- Ecole maternelle du Centre (02 97 36 14 42)
- Ecole maternelle P. Eluard (02 97 36 29 06)
- Ecole élémentaire Curie (02 97 36 14 93)
- Ecole élémentaire P. Eluard (02 97 36 22 23)
- Ecole primaire du Talhouët (02 97 36 25 76)
- Ecole primaire J. Macé (02 97 36 12 16)
- Ecole primaire de Langroix (02 97 36 07 73)

Pour connaître votre école de rattachement et y inscrire votre enfant, vous devez vous adresser au secrétariat de la Direction Parcours de l'Enfant et du Jeune munis des pièces suivantes(*) :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent (facture EDF,...)
- Certificat de radiation (si changement d'école)

L'admission se fera ensuite auprès de la direction de l'école de votre périmètre.

(*) En cas de demande de dérogation, d'autres justificatifs vous seront demandés (demande écrite et contrat de l'assistant maternel par exemple,...). Deux commissions de dérogation du périmètre scolaire ont lieu chaque année en juin et août.



Ecoles privées / Skolioù prevez

Hennebont compte 4 écoles primaires (maternelles et élémentaires) :

- Notre Dame du Vœu (02 97 36 22 79)
- Saint Joseph du Guiriell (02 97 36 21 02)
- Saint Félix Kerlois (02 97 36 51 71)
- Saint Gilles (02 97 36 25 29)

Les inscriptions, qui ne sont pas soumises au périmètre scolaire, s'effectuent directement auprès des écoles.

E nseignement bilingue / Kelenn divyezhek



Classe bilingue Français-Breton

Dans le cadre de la charte Ya d'ar Brezhoneg, la Ville souhaite valoriser et développer la pratique de la culture et de la langue bretonnes. L'enseignement bilingue en milieu scolaire constitue un des piliers de l'essor de la langue et de la culture bretonne. La scolarisation des enfants en filière bilingue (français-breton) est assurée :

Dans les écoles publiques :

- Ecole Paul Eluard (maternelle et élémentaire)
- Ecole primaire Jean Macé

Dans les écoles privées :

- Ecole Saint Félix kerlois
- Ecole Saint Gilles

Ya d'ar Brezhoneg !

Garderies (écoles publiques)

Diwallerezhioù (Skolioù publik)

Modalités d'accueil / MODOÙ DEGEMER

Les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville peuvent être accueillis en garderie périscolaire dans leur école.

Le matin

Arrivée à 7h15 :

- Écoles P. Éluard (maternelle & élémentaire) : accueil à l'école P. Éluard élémentaire
- École primaire J. Macé : accueil à la garderie élémentaire.
- Écoles Pierre et Marie Curie et Le Centre : accueil à l'école Pierre et Marie Curie
- École du Talhouët : accueil au Talhouët
- École de Langroix : accueil à Langroix



Arrivée à 7h30 :

- Les enfants sont accueillis dans la garderie de leur école.
- Pour l'école Paul Eluard maternelle, la garderie est organisée en élémentaire.

Le soir

- Les enfants inscrits sont pris en charge dans la garderie de leur école dès la fin de la classe.
- Un goûter leur est servi.
- L'accueil est assuré jusqu'à 19h
- Pour l'école Paul Eluard maternelle, la garderie est organisée en élémentaire.

ATTENTION, la réservation de la garderie doit se faire 48 heures (hors weekend) avant le jour souhaité et avant 9h30.
Par exemple, l'inscription pour la garderie du lundi matin doit être faite avant le jeudi matin 9h30 de la semaine précédente.

Quotients et tarifs / Rannadoù ha prizioù

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022

Tranches	Quotient familial CAF	Matin		Soir
		7h15 - 8h30	7h30 - 8h30	
Tranche 1	de 0 à 371,00 €	1,67	1,34	1,98
Tranche 2	de 371,01 à 475,00 €	1,83	1,47	2,08
Tranche 3	de 475,01 à 600,00 €	1,96	1,57	2,19
Tranche 4	de 600,01 à 820,00 €	2,15	1,73	2,35
Tranche 5	de 820,01 à 1076,00 €	2,46	1,97	2,58
Tranche 6	de 1076,01 à 1457,00 €	2,72	2,17	2,78
Tranche 7	plus de 1457,00 €	2,93	2,35	2,93
Extérieurs		3,49	2,80	3,48

Restauration scolaire

Pretierezh-skol

Depuis janvier 2021, SCOLAREST, prestataire de restauration collective, assure la préparation des repas servis aux enfants dans les écoles publiques et les accueils de loisirs. Le marché conclu avec ce prestataire repose sur des exigences qualitatives accrues. Chaque jour, au-delà de la réglementation en vigueur, la Ville d'Hennebont propose, lors de la réservation, le choix entre un menu « du jour » ou un menu « végétarien ».

Projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), SCOLAREST confectionne des menus adaptés et diversifiés. Aussi, pour les périodes de vacances scolaires, il est essentiel que les familles concernées anticipent leurs réservations (15 jours avant le début de l'accueil).



©Shutterstock/Oksana Kuzmina

Ecoles publiques / Skolioù publik

Quotients et tarifs

Tranches	Quotient familial CAF	Tarifs
Tranche 1	de 0 à 371,00	0,57
Tranche 2	de 371,01 à 475,00	1,12
Tranche 3	de 475,01 à 600,00	1,67
Tranche 4	de 600,01 à 820,00	2,52
Tranche 5	de 820,01 à 1076,00	3,64
Tranche 6	de 1076,01 à 1457,00	4,76
Tranche 7	plus de 1457,00	5,60
Extérieurs		6,15

ATTENTION, la réservation de la restauration scolaire doit se faire 48 heures (hors weekend) avant le jour souhaité et avant 9h30.
Par exemple, l'inscription pour le repas du lundi midi doit être faite avant le jeudi matin 9h30 de la semaine précédente.

Ecoles privées / Skolioù prevez

Aide à la restauration

- La Ville apporte une aide pour les élèves hennebontais qui fréquentent les services de restauration des écoles privées du 1er degré.
- Elle correspond à celle résultant de l'application des quotients dans les écoles publiques.
- Elle est directement versée aux établissements scolaires à la fin de chaque trimestre en fonction des repas pris par votre (vos) enfant(s).
- Pour en bénéficier, il est nécessaire de compléter le formulaire transmis par l'école fin septembre. Ce formulaire doit être retourné au secrétariat de la Direction du Parcours de l'Enfant et du Jeune, accompagné de l'attestation de quotient familial CAF.

Quotients et tarifs

Tranches	Quotient familial (CAF)	Aide à la restauration (Prix du repas - aide = reste à charge familles)
Tranche 1	de 0 à 371,00	0,57
Tranche 2	de 371,01 à 475,00	1,12
Tranche 3	de 475,01 à 600,00	1,67
Tranche 4	de 600,01 à 820,00	2,52
Tranche 5	de 820,01 à 1076,00	3,64
Tranche 6	de 1076,01 à 1457,00	Tarif repas de l'école
Tranche 7	plus de 1457,00	Tarif repas de l'école
Extérieurs		Tarif repas de l'école

Accueils de loisirs

Degemer dudi

Modalités d'accueil / Modoù degemer

Les enfants sont accueillis sur 3 sites selon leur niveau scolaire :

- A Kerpotence pour les enfants de maternelle
- A la Ferme du Merdy pour les enfants du CP au CE2
- A l'accueil de loisirs Jean Macé pour les enfants de CM1 et CM2

Horaires d'accueil et de départ des enfants :

- Le matin de 7h30 à 9h30
- Avant le déjeuner à 12h
- Après le déjeuner à 13h30
- En fin de journée de 17h à 19h

Les mercredis : accueil à la journée, ou demi-journée (avec ou sans repas)

Les petites vacances : accueil à la journée ou demi-journée (sans repas)

Les vacances d'été : accueil à la journée uniquement

Les programmes d'activités peuvent être consultés sur le site de la Ville :
www.hennebont.bzh



ATTENTION, la réservation de l'activité doit se faire le jeudi, la semaine précédant la présence de l'enfant et avant 17h.



©Shutterstock/Monkey Business Images

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022

	Tranches	Quotient familial (CAF)	Journée	1/2 journée avec repas ⁽¹⁾	1/2 journée sans repas ⁽²⁾
Mercredis & vacances scolaires	Tranche 1	de 0 à 371,00	2,67	1,62	1,05
	Tranche 2	de 371,01 à 475,00	3,80	2,47	1,34
	Tranche 3	de 475,01 à 600,00	4,90	3,29	1,62
	Tranche 4	de 600,01 à 820,00	10,65	6,58	4,07
	Tranche 5	de 820,01 à 1076,00	12,86	8,25	4,61
	Tranche 6	de 1076,01 à 1457,00	15,12	9,94	5,18
	Tranche 7	plus de 1457,00	16,81	11,21	5,60
	Extérieurs	-	33,57	19,86	13,72

⁽¹⁾ mercredis uniquement

⁽²⁾ pour les mercredis et petites vacances uniquement

**Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez contacter le**

**Evit gouiet hiroc'h e c'hellit monet
e darempred get**

**Secrétariat de la Direction du
Parcours de l'Enfant et du Jeune**

Accueil du lundi au vendredi / Degemer ag al Lun d'ar Gwener
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30
(sauf mardi matin : fermeture au public)
(nemet d'ar Meurzh vintin : serr d'an dud)

Centre socioculturel Jean Ferrat
15 rue Gabriel Péri - 56700 Hennebont
02 97 36 39 16 - servicescolaire@mairie-hennebont.fr

 www.hennebont.bzh

  @villehennebont

Réalisation : Service communication - Ville d'Hennebont

Mairie - 13 place Maréchal Foch - CS 80130 - 56704 HENNEBONT Cedex
02 97 85 16 16 - contact@mairie-hennebont.fr

Crédit photo couverture : [shutterstock.com/spass](https://www.shutterstock.com/spass)

Impression : Concept Imprimerie (Hennebont). Tirage : 2 000 ex. Août 2022.



santé
famille
retraite
services



Organigramme de la crèche

21 ETP sur la crèche

